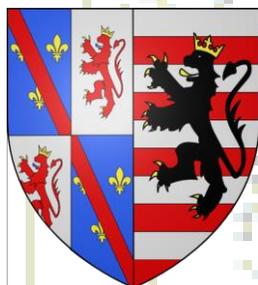


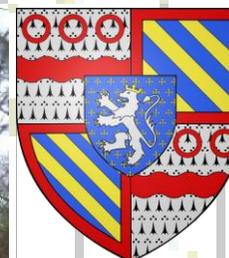
Une borne armoriée en forêt de Rambouillet

Il y a au bord d'un chemin de la forêt de Rambouillet une borne armoriée, sur la commune des Bréviaires. D'après le guide ONF de la forêt de Rambouillet, elle a été posée en 1547 et marquait la fin d'une querelle entre le domaine de la Roche-Guyon et celui de Montfort. Francis Cahuzac, sur son site web consacré aux bornes, précise que les armoiries sont celles de Charles de Silly et de François de Bourbon.

François de Bourbon et son épouse



Charles de Silly



Une recherche généalogique des personnes dont les armoiries figuraient sur la borne, et plus récemment la parution de *L'Héritage de Marie de la Roche-Guyon* ont permis de préciser cette histoire à l'origine de la pose de la borne.

En 1448, Marie de la Roche-Guyon, fille et héritière de Guy VII, seigneur de la Roche-Guyon, épouse Michel, seigneur d'Estouteville et de Valmont. C'est une alliance entre deux lignages importants, celui d'Estouteville possessionné dans le Cotentin et le pays de Caux, et celui de la Roche-Guyon, possessionné dans le Vexin, le Chartrain et l'Anjou. Comme les époux s'installent à Hambye, dans le Cotentin, il relève en droit de la Coutume de Rouen, qui prévoit la séparation des biens et, pour l'épouse, la nue-propriété de ses biens propres, l'usufruit et la gestion de ceux-ci étant assuré par le mari. Guy VII de la Roche meurt en 1459 et Michel d'Estouteville met la main sur les possessions meubles et numéraires du défunt, comme le lui permet le Coutume de Rouen, mais n'assure pas l'entretien des fiefs de Marie de la Roche. Il meurt

vers 1470, et ses fils, soucieux de ne pas morceler le domaine, refusent de verser à leur mère le douaire que prévoit la Coutume de Rouen. Marie de la Roche-Guyon quitta alors Hambye pour s'installer à Auneau, dans le pays Chartrain. Elle se remarie en secondes noces avec Bertin de Silly, de moindre noblesse.

A partir de 1471, plusieurs procès vont opposer les Estouteville à leur mère, puis aux Silly. Ces procès sont compliqués par le fait que les biens normands suivent la coutume de Rouen, ceux du Vexin relèvent de la coutume de Senlis et d'autres dépendent des coutumes de Chartres et d'Angers.

- Le premier est intenté en 1471 par Marie de la Roche-Guyon et Bertin de Silly afin d'obtenir la restitution des biens meubles et du numéraire des possessions de Marie de la Roche-Guyon, ainsi que du douaire. Il se termine le 13 décembre 1488, par un appointement entre les parties, par lesquelles les Estouteville s'engagent à restituer les titres et les biens meubles de Marie de la Roche et renoncent à la succession de la Roche, tandis que Marie de la Roche renonce à son douaire. Jacques d'Estouteville meurt l'année suivante, et Marie de la Roche en 1498.
- En 1498, Guy d'Estouteville revient sur l'appointement de 1488 et intente une action pour obtenir sa part de l'héritage maternel. Ce n'est qu'en 1542 qu'un arrêt du Parlement de Paris met fin au procès : les parties opposées étaient alors Adrienne d'Estouteville, femme de François de Bourbon et arrière-petite-fille de Marie de la Roche, et Louis de Silly, petit-fils de Marie de la Roche.

Tout n'est pas totalement fini, car le roi Henri II est obligé d'y mettre par lettre patente le 25 mars 1547. C'est peu de temps après que la borne est posée.

Bibliographie

- Valérie Deplaigne, *L'héritage de Marie de Guyon*, Presses Universitaires de Rennes, 2009, ISBN 2-7535-0833-0.
- Jean-Pierre Hervet, Patrick Mérienne, *La Forêt de Rambouillet*, Guide ONF, Editions Ouest-France, 1996, ISBN 2-7373-1941-2.
- Francis CAHUZAC, [La borne des Bréviaires](#).

